

## A PROPOS DE LA COLLECTE

Un jour, Jésus raconta la parabole de l'économe infidèle et " les Pharisiens, qui étaient avares, écoutaient aussi tout cela, et ils se moquaient de lui ". (1)

L'enseignement, au sujet de l'argent, que venait de dispenser le Christ leur avait déplu parce qu'il touchait un de leurs points les plus sensibles. C'est pour une raison identique que son affirmation est toujours aussi impopulaire de nos jours. Ecoutez plutôt :

*" Celui qui est fidèle dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes, et celui qui est injuste dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes » Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui vous confiera les véritables ? Et si vous n'avez pas été fidèles dans ce qui est à autrui, qui vous donnera ce qui est à vous ? Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre » Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon ". (2) « ...C'est-à-dire les richesses ».*

Il est bien évident, pour tous ceux qui connaissent un tant soit peu les Ecritures, que Dieu n'institue rien sans avoir, au préalable, donné d'amples instructions permettant de mener à bien le travail proposée Dès lors, il s'attend à ce que nous nous y conformions afin de recueillir à la fois son approbation et ses bénédictions. Ce principe présidait aux offrandes de Caïn et d'Abel et servait de support tant à l'aide due à la prêtrise lévitique qu'aux oblations du peuple d'Israël et aux diverses fêtes à observer, Ceci n'a rien perdu de sa valeur quant aux dons à faire pour l'Eglise du Seigneur et au soutien financier à apporter à la proclamation de l'Evangile de Christ.

Dans la prolongation de son sermon sur la montagne, Jésus nous met en quelque sorte tous au pied du mur,

(1) Luc 16:14 (2) Luc 16 : 10-13

*" Ne vous inquiétez donc point et ne dites pas : Que mangerons-nous ? Que boirons-nous ? De quoi serons-nous vêtus ? Car toutes ces choses, ce sont les païens qui les recherchent. Votre Père céleste sait que vous en avez besoin »*

*" Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu; et toutes ces choses vous seront données par-dessus ". (3)*

Cette instruction est on ne plus compréhensible: Ceux qui désirent le suivre doivent avant tout rechercher le royaume de Dieu et la justice divine. La promesse qui découle de l'observance de cette règle d'or est, elle aussi, parfaitement claire : La nourriture, la boisson et les vêtements nous seront accordés par surcroît. Tout ceci est formel et le Seigneur ne dit pas "peut-être "ni " éventuellement " il dit : " Toutes ces choses vous seront données " !

D'aucuns diront: Je comprends très bien cet ordre mais ma foi, qui n'est pas assez grande, assez agissante, ne me permet pas de suivre Jésus sur ce plan-là! Une telle idée peut-elle raisonnablement émaner d'un chrétien accompli ? A quoi peuvent donc être utiles les principes fondamentaux du christianisme à ceux d'entre nous qui ne possèdent pas suffisamment de foi pour vivre en harmonie avec cette partie des enseignements de Jésus-Christ ? Après tout, le cheminement du chrétien vers l'éternité n'est-il pas une marche par la foi et non par la vue ? Le jour viendra ou

notre Dieu nous demandera raison de notre foi ou de notre manque de foi.

**QUE DIT LA PAROLE AU SUJET DES BIENS.** En Genèse 1:1 il est dit « *Au commencement Dieu créa les cieux et la terre* ». Si Dieu les a créés il doit en avoir été le possesseur. C'est d'ailleurs ce qu'exprime le Psalmiste lorsqu'il dit:

*" A l'Eternel la terre et ce qu'elle renferme, le monde et ceux qui l'habitent! Car il l'a fondée ... " (4)*

Il est très difficile d'ignorer ou même de négliger ce fait car il correspond à une profonde réalité. Dans le Psaume 50:10-15, Dieu dit également par le canal de l'auteur :

*" Tous les animaux des forêts sont à moi, toutes les bêtes des montagnes par milliers. Je connais tous les oiseaux des montagnes, et tout ce qui se meut dans les champs m'appartient. Si j'avais faim, je ne te le dirais pas car le monde est à moi et tout ce qu'il renferme. Est-ce que je mange la chair des taureaux ? Est-ce que je bois le sang des boucs ? Offre pour sacrifice à Dieu des actions de grâces, et accomplis tes vœux envers le Très-Haut, Et invoque-moi au jour de la détresse; je te délivrerai et tu me glorifieras».*

(3) Matthieu 6:31-31 (4) Psaumes 24:1-2.

Dieu dit encore à Agée : « *L'argent est à moi et l'or est à moi....* "(5)

Et lorsque, bien plus tard, le Saint-Esprit, se servit de la plume de l'apôtre Paul, il lui fit écrire :

*" La terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle renferme ".*  
(6)

*"Nous n'avons rien apporté dans le monde et il est évident que nous n'en pouvons rien emporter. (7)*

Il est donc évident et indubitable que Dieu est le vrai propriétaire de toutes choses.

**LA PLACE DE L'HOMME.** L'homme, quant à lui, s'est vu confier la gérance des propriétés divines et ce fait est énoncé dans le 1er chapitre de la Genèse où l'Eternel, en parlant de l'homme dit :

*«... qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur toute la terre, et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre ". (8)*

Le même principe est d'ailleurs développé également à la fois dans la parabole des mines (9), des vigneron (10), et dans celle des talents. (11) Nous y voyons respectivement un maître confier à ses serviteurs : une forte somme d'argent; une vigne et l'équipement d'exploitation; une partie de ses biens. Ces écritures démontrent, sans qu'aucun doute ne soit permis, que Dieu est le possesseur de tout ce qui existe tandis que l'homme n'en est que l'intendant. L'apôtre Paul en 1 Corinthiens 4:2 dit d'ailleurs :

*" Ainsi, qu'on nous regarde comme des serviteurs de Christ, et des dispensateurs des mystères de Dieu. Du reste, ce qu'on demande des dispensateurs, c'est que chacun soit-trouvé fidèle ".*

Les hommes d'affaire empruntent, en général, tous un certain capital qui leur permet de développer leur commerce ou leur industrie. Chacun d'entre eux considère comme normal de devoir payer l'intérêt de ce prêt pour finalement, un jour, rembourser le principal. Cet intérêt égale ou dépasse très souvent les 10. En matière de fermage, le métayer, va même jusqu'à donner au propriétaire de la terre un tiers, voire la moitié, de sa récolte» Dieu» le propriétaire de toutes choses,

nous prête un capital considérable mais sans toutefois exiger son remboursement. Tout ce qu'il nous demande est de lui rendre un pourcentage tout à fait raisonnable de l'accroissement de ce capital. Ne s'agit-il pas là de quelque chose de tout normal, et ne pensez-vous pas qu'il est absolument juste que nous rendions à notre Créateur une infime portion de ce qu'il a investi en nous ?

(5) Agée 2 :8 (8) Genèse 1:26 (11) Matthieu 25:14-30  
(6) I Corinthiens 10:26 (9) 19:11-26  
(7) I Timothée 6:7 (10) Matthieu 21:33-44

### **COMBIEN FALLAIT-IL RENDRE A DIEU DANS L'ANCIEN TESTAMENT.**

Mais quel en est le montant exact ? Est-il nettement déterminé ? Pour le savoir le moyen le plus logique et le plus simple est de tout simplement interroger la Bible. En Genèse 14 : 18-20 et Hébreux 7 : 4 il est dit, entre autres exemples qu'Abraham paya un dixième de ce qu'il avait ramené d'une certaine campagne à Melchisédek, dont l'ordre donna naissance à notre Souverain-Sacrificateur Jésus-Christ. Posons-nous maintenant une question très importante Le Christ est-il digne de moins d'honneur à nos yeux que Melchisédek à ceux d'Abraham?

En Genèse 28:22, Jacob prend un engagement solennel devant l'Eternel :

« *Je te donnerai la dime de tout ce que tu me donneras* ».

Environ quatre siècles plus tard, lorsque Dieu ordonna à Moïse d'écrire la loi destinée au peuple d'Israël, il entérina le système de la dime qui était déjà en

usage depuis longtemps. Dieu explique, en Lévitique 27:30, la raison pour laquelle il avait dit à Moïse de demander le don des 10 %

*" Toute dime de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Eternel ..."*

Après cela, Dieu donne à Moïse des instructions précises pour qu'il incorpore à Ses dispositions certaines conditions légales réglant la destination exacte de la dime divine sur les accroissements de Sa propriété. Il dit :

*" Je donne comme possession aux Fils de Lévi toute dime en Israël, pour le service qu'ils font..."* (12)

Cependant les Lévites, qui constituaient la tribu d'où était issue même donner 10 de cette dîme à ceux d'entre eux qui avaient été la prêtrise et qui ne possédaient rien en propre, devaient eux nommés sacrificateurs. (13)

Une seconde dime devait être prélevée sur les 9/10e restant afin : qu'elle soit consommée durant la fête à Jérusalem. (14)

De plus, une dime dites " des pauvres" et que l'historien Flavius Josèphe appelle " la troisième dime ", était offerte selon les prescriptions de Deutéronome 14 disant :

(12) Nombres 18 : 21 (13) Nombres 18 : 26-32  
(14) Deutéronome 14 : 22-23

*" Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dime de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui*

*seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront"... (15)*

Mais celà n'est pas tout ! Reste maintenant les offrandes diverses comme nous allons le voir.

Après chaque période de sept ans le Juif devait remettre toutes les dettes. Voyons ce qu'en dit Deutéronome 15:1-3 :

*" Tous les sept ans, tu feras relâche et voici comment s'observera le relâche? Quand on aura publié le relâche en l'honneur de l'Eternel, tout créancier qui aura fait un prêt à son prochain se relâchera de son droit, il ne pressera pas son prochain et son frère pour le paiement de sa dette. Tu pourras presser l'étranger; mais tu te relâcheras de ton droit pour ce qui t'appartiendra chez ton frère ".*

Chaque septième année la terre ne pouvait être ensemencée en vertu de l'ordonnance édictée par le livre de Lévitique chapitre 25 et versets 23 et 4 ; disant :

*" Pendant six années tu ensemenceras ton champ, pendant six années tu tailleras ta vigne; et tu en recueilleras le produite Mais la septième année sera un sabbat, un temps de repos pour la terre, un sabbat en l'honneur de l'Eternel; tu n'ensemenceras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne ".*

Un esclave ne pouvait rester la propriété de son maître juif plus de 6 ans, car les livres de l'Exode et de Deutéronome étaient formels :

*" Si l'un de tes frères hébreux, homme ou femme se vend à toi, il te servira six années; mais la septième année, tu le renverras libre de chez-toi." (16)*

Chaque année de Jubilé, c'est-à-dire après sept fois sept ans, l'Israélite ayant acquis une terre devait accorder un droit de rachat à celui qui la lui avait

primitivement vendue, ou à ses héritiers» Ce droit dit " de rediffusion " était, une fois de plus, basé sur le principe voulant que l'homme ne soit en fait le véritable propriétaire de rien» C'est ce que Dieu exprime en Lévitique 25:23.

(15) Deutéronome 14 : 28-29 (16) Exode 21 : 2-4; Deutéronome 15 : 12

*" Les terres ne se vendront point à perpétuité; car le pays est à moi, car vous êtes chez moi comme étrangers et comme habitants «.*

En plus de tout ceci il restait encore aux Juifs à payer des taxes annuelles souvent forts lourdes et on ne peut s'empêcher d'admirer ces gens pour leur libéralité et leur profond respect pour la volonté de leur Dieu, Créateur et Protecteur. On se voit même contraint de se demander quelle serait l'immensité et la variété des choses que pourraient accomplir de nos jours l'Eglise de Jésus-Christ, dans la voie de l'évangélisation du monde, si ses membres étaient aussi généreux et aussi conscients de leurs responsabilités envers Dieu que l'étaient les Juifs ?

### **COMBIEN FAUT-IL RENDRE A DIEU SELON, LE NOUVEAU- TESTAMENT ?**

Dans l'Evangile selon Marc se situe un épisode très significatif de la vie du Messie :

*« Jésus, s'étant assis vis-à-vis du tronc, regardait comment la foule y mettait de l'argent. Plusieurs riches mettaient beaucoup. Il vint aussi une pauvre veuve, et elle y mit deux petites pièces, faisant un quart de sou. Alors Jésus, ayant appelé ses disciples, leur dits je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a donné plus qu'aucun de ceux qui ont mis dans le tronc; car tous ont mis de leur*

*superflu, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre* ». (17)

Ceci montre que Jésus s'intéresse à l'aspect financier de la vie des hommes, et l'intérêt qu'il portait, ce jour-là, aux finances du temple est toujours aussi vif en ce qui concerne son Eglise. L'attitude de quelqu'un envers son argent indique, mieux que n'importe quoi, la nature exacte de son caractère. C'est la raison pour laquelle, on dit parfois que tout l'argent parle ". Un vieux pape orthodoxe écrivit un jour: " Si tu veux connaître la profondeur de la religion d'un homme, il suffit de traiter une toute petite affaire d'argent avec lui ".

Malgré le fait que certains des riches offrent beaucoup, Jésus estime que la pauvre veuve a donné bien davantage puisqu'elle a déposé dans le tronc tout ce qu'elle possédait. Cela nous permet par conséquent de dire que l'échelle biblique, quant à ce qui revient à Dieu, peut varier entre 10 % des revenus et dans certains cas pratiquement tout, c'est-à-dire 100%.

(17) Marc 12:41-44

Nous voyons donc que le minimum accepté par Dieu de n'importe qui, est la dime, et que le maximum, dans le cas qui nous occupe ici, est la totalité. Jésus n'a dit à aucun moment à la veuve ni qu'elle ne pouvait se permettre d'offrir quelque chose à son Dieu ni qu'elle donnait trop.

Rien ne nous autorise à établir une sorte de règle de pourcentages ou même de sommes déterminées, mais le Fils de Dieu dit cependant :

*" On demande beaucoup à qui l'on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié ".* (18)

et l'apôtre nous éclaire également dans sa 1ère épître à Timothée lorsqu'il l'exhorte en ces termes :

*" Recommande aux riches du présent siècle de ne pas être orgueilleux, et de ne pas mettre leur espérance dans des richesses incertaines, mais de la mettre en Dieu, qui nous donne avec abondance toutes choses pour que nous en jouissions. Recommande-leur de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, d'avoir de la libéralité, de la générosité, et de s'amasser ainsi pour l'avenir un trésor placé sur un fondement solide, afin de saisir la vie véritable ".* (19)

Le Saint-Esprit, par la plume de Paul, montre aussi que ce dernier avait occasionné un certain mal et avait eu tort vis-à-vis de l'Eglise de Corinthe en ne l'ayant pas encouragée à contribuer aussi bien à son entretien qu'au travail qu'il accomplissait pour le Seigneur.

*"En quoi ", leur dit-il, avez-vous été traités moins favorablement que les autres églises, sinon en ce que je ne vous ai point été à charge ? Pardonnez-moi ce tort ".* (20)

Cette aide financière aurait donc dû être considérée non seulement comme un droit par cette assemblée mais également comme un élément de faveur et c'est pourquoi Paul corrige leur manière d'agir et de penser.

En 1 Corinthiens 9:6-14, passage malheureusement assez long, Paul suit un raisonnement on ne peut plus logique :

*" Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais...? Qui est-ce qui plante une vigne et n'en mange pas le fruit*

?... Qui est ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau...?"

(18) Luc 12:48 (19) 1 Timothée 6 : 17-19 (20) 2 Cor. 12 : 13.

Il attire ensuite leur attention sur ce que dit la loi de Moïse en matière de soutien financier à ceux qui prêchent. Mais pourquoi parler aux Corinthiens de cette Loi de Moïse qui régissait les Juifs et non plus les chrétiens ? Et pourtant nous voyons le Saint-Esprit, qui inspire Paul en tant qu'apôtre chrétien, parler à cette Eglise de Corinthe de cette ancienne loi et dire : " *Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit...* » Puis il ajoute : " *De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile* ". (21)

Ce " de même aussi ", dans le langage original, le Grec, signifie " De la manière dont il en est parlé; de la façon décrite, ou de la manière dont cela était fait ". Par ailleurs le verbe "ordonner", toujours dans la langue du Nouveau Testament, veut dire: " Arranger, nommer, prescrire, donner un ordre ". Tout ceci montre bien que Paul fait part aux chrétiens d'un ordre de Dieu exigeant que ceux qui prêchent l'Évangile soient aidés et soutenus financièrement dans leur travail au même titre que l'étaient, dans l'Ancien Testament, les ministres de la loi de Moïse à qui allaient les dîmes et les offrandes du peuple juif.

Nous ne vivons bien entendu plus sous l'autorité de la loi écrite par Moïse. Nous sommes maintenant régis par la loi de Jésus-Christ, c'est-à-dire la loi spirituelle. Seuls ceux qui se conforment à cette loi-là ont la promesse d'une vie de bénédictions tant ici-bas que dans l'au-delà. (22)

En 1 Corinthiens 16 :2 il est stipulé:  
"Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons ".

Ceci n'a absolument rien à voir avec les dépenses courantes des assemblées locales de l'Eglise. Cette instruction concerne une offrande bénévole particulière répondant à une promesse faite en faveur des chrétiens de Jérusalem un an auparavant (23). Il serait donc vain de vouloir citer ce passage de la Bible comme devant représenter la méthode de financement de l'assemblée locale. (21) 1Corinthiens 9 : 14 (22) Hébreux 5 : 9 (23) cf. 2 Cor : 8-9 2 Cor 9:5

Tout au plus pourrait-on l'utiliser comme élément représentatif d'une méthode consistant à: « chacun, le premier jour de la semaine, mettre à part, chez soi, ce que l'on pourra selon sa prospérité ». Mais cela ne pouvait pas du tout servir de base absolue à des gens ne disposant d'aucun critère pour déterminer leur prospérité.

On pourrait raisonnablement considérer que la base, ou l'échelle, des montants à restituer à Dieu part de 10% pour plafonner à 100%. Cependant cette règle est strictement fondée sur l'amour et non sur une quelconque contrainte. On peut très bien, en effet, voler Dieu et périr dans son avarice. Rien ne nous en empêche. N'importe quel acte ou don qui n'est pas motivé par l'amour ne peut profiter en rien à son auteur. C'est la teneur du message donné par le fameux chapitre 13 de 1 Corinthiens traitant de l'amour et disant notamment:

*" Quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais même mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas l'amour, cela ne me sert de rien". (24)*

Peut-on dès lors véritablement parler de base et de plafond ? Car quelle est l'étendue de l'amour que nous éprouvons tant pour Jésus qu'à l'égard des âmes pour lesquelles il est mort crucifié ?

Pourquoi tant de chrétiens ne donnent-ils pas au moins le minimum ? Ne serait-ce pas à cause de leur amour pour l'argent ?

L'apôtre nous dit bien :

*« Car l'amour de l'argent est une racine de tous les maux; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés loin de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans bien des tourments. Pour toi, homme de Dieu, fuis ces choses, et recherche la justice, la piété, la foi, l'amour, la patience, la douceur»*

*« Combats le bon combat de la foi, saisis la vie éternelle ".*  
(25)

Cette exhortation biblique nous fait toucher du doigt le véritable nœud du problème ! Ce que nous donnons doit venir du coeur comme le proclame 2 Corinthiens 9:7 :

*« Que chacun donne comme il l'a résolu en son coeur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie ".*

Si nous aimons réellement Dieu, ce que nous lui offrirons en sera le reflet. Notre don ne sera cependant acceptable aux yeux de notre Créateur que s'il est directement proportionnel à ce que nous possédons. Écoutons 2 Corinthiens 8 : 12

" La bonne volonté, quand elle existe, est agréable en raison de ce qu'elle peut avoir à sa disposition et non de ce qu'elle n'a pas ".

Ceci peut par conséquent être mis en parallèle avec Romains 12 : 8 disant :

*" Que celui qui donne le fasse avec libéralité ".*

(24) I Corinthiens 13:13 (25) I Timothée 6:10-12

Nous pouvons maintenant mieux comprendre pourquoi Ananias et Saphira ne pouvaient tromper Dieu en ce qui concerne leurs intentions de dissimuler une partie de leur propriété. Et nous ne le pouvons pas davantage.

Si quelqu'un, après avoir décidé d'obéir à la volonté de Dieu, disait, après avoir confessé sa foi; " je considère que le baptême n'est pas essentiel au salut et je suis prêt à risquer mon salut éternel en étant simplement aspergé ", pourrions-nous le considérer comme un frère en demeurant silencieux devant le caprice de son impression toute subjective ? Si une telle idée personnelle concernant la confession de foi et le baptême ne suffit pas, il doit en être de même pour le don de nos services, de notre temps, de nos talents et de notre argent à l'oeuvre du Seigneur. Dans la vie d'un chrétien ce qui constitue un devoir d'un côté, représente d'office un semblable devoir de l'autre. Si nous vivons sous la loi de la grâce en ce qui concerne la foi, la repentance, la confession de foi et le baptême, nous sommes également sujet à la loi concernant l'argent.

Vivre dans le désordre c'est marcher en contradiction avec la volonté de Dieu sur n'importe quel point. Un disciple de Christ se tenant délibérément à l'écart de la Sainte Cène vit dans le désordre et doit être exhorté par ses frères. Il en va de même pour celui qui, par amour de l'argent, ne rend pas à Dieu ce qu'il est en devoir d'attendre de lui. Le soutien financier à la prédication de

l'Evangile ne représente nullement une simple option. Nous lui devons exactement la même fidélité sans condition qu'à la foi, la repentance, la confession de foi et le baptême. Il s'agit d'un véritable devoir, d'une obligation formelle. La méthode consistant à donner d'une manière impulsive est purement humaine, et non divine. Ce n'est pas ce que Dieu demande de nous, au contraire. Nos dons doivent être faits d'une manière déterminée, concertée, réfléchie et on voit trop souvent des chrétiens pleurer misère lorsqu'il s'agit de donner au Seigneur alors qu'ils disposent de tout l'argent

nécessaire pour des choses qui ne sont pas essentielles voire même parfaitement inutiles. Jésus dit en Luc 16 : 11-13

*" Si...vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui vous confiera les véritables ? Et si vous n'avez pas été fidèles dans ce qui est à autrui, qui vous donnera ce qui est à vous ? Nul serviteur ne peut servir deux maîtres...Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon "*

Nombreux sont ceux qui, en matière d'argent ressemblent fort aux Pharisiens à qui le Christ disait :

*" Vous, vous cherchez à paraître justes devant les hommes, mais Dieu connaît vos cœurs..." (26)*

Souvenons-nous, comme le disait le Seigneur que :

*" Celui qui est fidèle dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes ". (27)*

*" Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu (28)*

(26) Luc 16 : 15 (27) Luc 16 : 10 (28) Matthieu 6 : 33

**Jacques Marchal.**